

Avis de vacance interne / externe

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES
poste : Directeur(trice) des affaires culturelles

**Emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois
des attachés territoriaux (filiale administrative) / des attachés de conservation du patrimoine (filiale
culturelle)**

Délai de rigueur au plus tard le : 15 septembre 2019

*Saint Martin d'Hères, 2ème ville du département, 3ème pôle d'activités économiques de la Métropole
Grenobloise (18 000 emplois), commune d'accueil du Domaine Universitaire (40 000 étudiants) met l'action
culturelle au cœur de son fonctionnement, de son développement et s'inscrit pleinement dans des coopérations
partenariales.*

*Saint Martin d'Hères dispose d'un fort potentiel culturel à travers ses équipements municipaux. L'ensemble de
ces secteurs est porteur d'une politique qui s'articule autour d'axes forts : soutien à la création, éducation
artistique et culturelle, et médiation culturelle.*

Mission de la Direction :

La direction des affaires culturelles assure la mise en œuvre de la politique culturelle définie par la collectivité territoriale.

Elle coordonne les actions des services, des équipements : Conservatoire Erik Satie, Espace culturel René Proby et L'heure bleue, médiathèque avec ses quatre espaces, galerie Valles et Mon Ciné et les grosses associations à vocation culturelle, avec un objectif de cohérence de l'offre. Elle supervise les procédures administratives, elle initie, soutient, ou organise des manifestations culturelles. Elle s'inscrit en transversalité dans la politique de la ville (territoires en QPV et veille active)

Mission du poste :

Placé sous la responsabilité de la Direction Générale Adjointe Développement Urbain, Culture et Communication en lien étroit avec l'élus référent, il (elle) apporte

- une contribution à l'élaboration de la politique culturelle de la ville
- une impulsion, pilotage et évaluation des projets culturels

Le(la) Directeur(trice) fait partie de la Direction Générale Élargie.

Activités :

Participation à l'élaboration des orientations stratégiques en matière de politique culturelle

Préparation et suivi des commissions en lien avec les élus référents

En lien avec l' élu référent, relations avec les institutions, partenaires culturels et associations culturelles

Promotion et évaluation de la politique culturelle

Mise en œuvre d'un plan d'actions culturelles cohérent sur le territoire contribuant aux visées de la politique publique souhaitée par la ville

Impulsion, coordination ou pilotage de projets culturels

Organisation des relations avec la population et participation à l'élaboration d'une stratégie de communication en collaboration avec la direction de la communication

Développement et animation de partenariats internes ou externes

Contribution en lien avec le responsable « vie associative », aux relations avec les associations culturelles ainsi que le traitement des demandes de subventions

Gestion administrative et des moyens budgétaires et matériels mis à disposition (environ 4M€)

Gestion des ressources humaines :

- 6 responsables de secteurs (médiathèque et patrimoine, conservatoire, cinéma, spectacle, équipements spectacles et art contemporain) en charge d'environ 100 agents
- Management opérationnel du pôle ressources de la Direction (4 agents)

Compétences / aptitudes :

Savoir-faire et connaissances

Enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques culturelles

Bonne connaissance des réseaux, des métiers des secteurs culturels ainsi que des partenaires institutionnels

Evolution des pratiques artistiques et culturelles

Maîtrise des procédures administratives, budgétaires, du fonctionnement des collectivités territoriales

Travail en mode projet

Bonnes capacités rédactionnelles

Maîtrise de l'outil informatique

Qualités / savoir être

Capacités d'écoute, d'analyse, de négociations, de synthèse et d'anticipation

Capacité de diagnostic et aptitude à la résolution de problèmes

Capacités à manager et dynamiser des équipes

Capacités avérées au travail en transversalité

Conditions d'accès

- fonctionnaire titulaire d'un grade relevant du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine,

- Concours externe et interne ou troisième voie,

- agents promouvables (dans le respect des conditions statutaires en termes de quotas d'avancement par voie de promotion interne),

Conditions d'exercice particulières

Déplacements fréquents

Permis B

Horaires irréguliers avec une amplitude variable

Disponibilité, présence lors d'évènements ou manifestations

Astreinte cadres de direction

Congés : forfait cadres 10 jours

Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités

Relever du cadre d'emplois des attachés territoriaux / attachés de conservation

Niveau recommandé : Master (Développement culturel....)

Conditions de rémunération:

- Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)
- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ / mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)
- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE :

Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des **attachés territoriaux** ou des **attachés de conservation du patrimoine** titulaires ou inscrits sur la liste d'aptitude suite à réussite du concours, intéressés par cet emploi, sont invités à **rédiger une note d'intention (2 pages max.) qui accompagnera leur candidature** : les éléments de contexte (*une note sur les orientations de politique culturelle et une synthèse sur le contexte culturel*) sont à **télécharger sur le site internet** de la Ville (<https://www.saintmartindheres.fr/mairie/la-ville/offres-demploi>).

Les candidatures sont à adresser (lettre de motivation + CV accompagnés de la note d'intention), à Monsieur Le Maire - Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences par mail secteur.recrutement@saintmartindheres.fr

Le Directeur Général des Services,



La politique culturelle de Saint Martin d'Hères se construit dans la durée, à travers une volonté sans cesse affirmée d'offrir des pratiques artistiques et culturelles de qualité, diversifiées, ouvertes et accessibles à tous.

Cet objectif sous-tend un autre objectif qui est celui de l'égalité de tous pour l'accès à la culture, celui de contribuer à réduire les inégalités d'approche à ces pratiques.

Pour ce faire, les élus engagent en permanence une réflexion au sein de l'équipe municipale, cette réflexion

- considère les changements sociologiques générés par l'évolution des modes de vie (temps, culture, argent...), ainsi que le développement des nouvelles technologies....,
- se dote de moyens d'évaluation permettant de mieux analyser les effets quantitatifs, mais aussi qualitatifs de la politique culturelle conduite,
- adapte les structures existantes en terme d'équipements et de projets.

Il est demandé aux différents secteurs

- d'avoir en permanence une démarche dynamique, ouverte, et participative qui vise un élargissement des publics, y compris en direction d'habitants, de groupes qui ne fréquentent pas les lieux culturels, d'investir, de faire vivre occasionnellement l'espace public à travers des actions dites « hors les murs »
- de poursuivre les actions éducatives artistiques et culturelles en lien avec l'école, mais aussi en lien avec les autres partenaires, services ou équipements socio-éducatifs qui contribuent à l'éducation globale de l'enfant, des jeunes.
- de s'impliquer, de conforter les manifestations et événements portée par la Ville de manière transversale : temps fort à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes le 8 mars, la semaine du développement durable (début avril), l'année de, ou tous simplement une inauguration qui nécessite une mobilisation de l'ensemble des services

Afin de développer cette politique culturelle, qui s'inscrit plus largement dans la volonté d'une évolution du service public, les élus et la Direction Générale demandent aux différents secteurs culturels de veiller à une bonne adéquation entre ces orientations et les projets d'établissement ou de service.

Trois axes de travail complémentaires complètent ce cadre général

- favoriser dans un esprit de mutualisation, des partenariats, des échanges avec l'université
- veiller à une meilleure prise en compte des pratiques culturelles des jeunes compte tenu de l'impact des nouvelles technologies
- avoir une sensibilité accrue à la culture scientifique et technique, notamment aux rapports arts / sciences

Direction des affaires culturelles

Caractéristiques territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - 39 000 habitants / population jeune (34% entre 15 et 29 ans) - deuxième ville du département de l'Isère et de la métropole grenobloise - présence du campus universitaire grenoblois sur le territoire communal - 1 QPV : Renaudie – Champberton - La Plaine = 7% pop - 5 crèches, 13 écoles maternelles, 12 écoles élémentaires, 3 collèges et 1 lycée polyvalent
Orientations municipales culturelles	<ul style="list-style-type: none"> - soutien à la création (dans et hors les murs) - éducation artistique et culturelle : de la petite enfance à la jeunesse, temps scolaire et hors scolaire - médiation culturelle, accessibilité, élargissement des publics... <p>Travail en proximité, en transversalité en lien avec les services municipaux et plus largement les acteurs culturels de la ville , mais aussi ceux du territoire</p>
Axes transversaux	<ul style="list-style-type: none"> Éducation Développement durable Égalité femmes/hommes
Les secteurs culturels municipaux	Médiathèque /4 espaces - Galerie d'art contemporain / Espace Valles- 2 salles de spectacle : L'heure bleue / scène régionale, Espace culturel René Proby – Mon Ciné – Conservatoire à Rayonnement Communal/ centre Erik Satie-
Les associations culturelles partenaires	Maison de la Poésie, Les arts du récit, Baz'art et le Théâtre du Réel, Citadanse la MJC Bulles d'Hères (pôle culture scientifique et cirque)
Des temps forts Tout au long de l'année	<p>Pilotés par la ville : Journées du Patrimoine, 3 p'ts pas au cinéma, Hip-hop don't stop festival, les cinémas d'Afrique....</p> <p>En partenariat : Fête de la science, Festival Gratte monde, les Arts du Récit, Street Art fest....</p>
Lieu de travail	135 avenue Ambroise Croizat (à proximité de la maison communale)
Budget global culture	8 % du budget de fonctionnement de la ville soit 4, 25 M€
Nombre d'agents culture	88 agents dont 5 chefs de service (33 conservatoire, 25 médiathèque, 8 équipements spectacle, 5 spectacle, 9 Mon ciné, 2 Valles et 6 DAC)
Composition de l'équipe du service	<p>5 personnes + 1 agent en reclassement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction - Secrétariat - Gestion administrative - Chargé de communication / médiation - Chargé de coordination culturelle
Communication	http://culture.saintmartindheres.fr/